

Déroulé de la procédure après obtention des autorisations administratives

Si vous avez obtenu les autorisations administratives (arrêté conjoint ARS / Conseil Général et si nécessaire permis de construire)

Demande de financement adressée aux IRC* AGIRC et ARRCO/fédérations
AGIRC et ARRCO/comités CRCAS**/comités régionaux Hébergement

Conformité au cahier des charges AGIRC et ARRCO

non

Rejet de la demande

oui

Cahier des charges complété,
daté et signé envoyé à l'animateur
du comité régional Hébergement

Lettre d'accord de principe des fédérations AGIRC et ARRCO
avec 1% du coût total de l'opération garanti sous réserve du respect
du cahier des charges AGIRC et ARRCO tout au long de l'opération

Retour de l'acceptation écrite de l'accord du gestionnaire et du propriétaire

Recueil d'information par le comité régional
Hébergement (pièces justificatives, fiche technique,
conventions pré-remplies, calendrier des travaux...)

Diffusion pour investissement aux IRC

Engagement financier des IRC ou versement de la garantie minimale.

* Institutions de retraite complémentaire ** Comités régionaux de coordination de l'action sociale